



Conseil Communal
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2023 sous la présidence de Monsieur Roland Promm.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 2 octobre 2023
4. Préavis municipal N° 32/2023 relatif au budget de l'exercice 2024
5. Préavis municipal N° 33/2023 relatif à la réfection des berges et enrochements
6. Communications de la Municipalité
7. Propositions individuelles et divers



Le Président, Monsieur Roland Promm, ouvre la séance à 20h00. Au nom du Conseil communal, il salue la Municipalité au complet, la Boursière communale, Madame Sandrine Aebischer, le Secrétaire municipal, Monsieur Paolo Migliorini et le public. Il salue particulièrement la présence de Madame Charlotte Grognuz ainsi que Messieurs Dorian Alessandro, Bastian Knegtel et Léonard Hottinger qui accèderont à la majorité civile en 2024. L'assemblée est invitée à les applaudir.



Conseil Communal
CONCISE

1. Appel

Présidence : 1
Présents : 31

Excusés : 3 (Mesdames Olivia Croci, Carole Grossrieder et Monsieur Christophe Lesquereux)
Absents : -

Le quorum de 18 est atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président, Monsieur Roland Promm, annonce qu'il aimerait amender l'ordre du jour par un point 4, notamment en rajoutant *une nomination statutaire*. Les autres points seraient automatiquement décalés d'un cran.

Monsieur Promm demande l'avis des membres du Conseil communal et en absence de remarques, il soumet l'ordre du jour modifié au vote d'approbation.

Résultat du vote : Oui : 31 Non : 0 Abstention : 0

3. Approbation du procès-verbal du 2 octobre 2023

Monsieur Promm ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Promm soumet au vote d'approbation le procès-verbal du 2 octobre 2023.

Résultat du vote : Oui : 31 Non : 0 Abstention : 0

4. Nomination statutaire

La Municipalité souhaiterait reprendre la délégation à l'Organisation Régionale de la Protection Civile (l'ORPC JNV).

Le délégué actuel, Monsieur Nicolas Grosso, redeviendrait suppléant à l'ORPC.

Monsieur Grosso accepte cette nouvelle fonction et est élu tacitement sous les applaudissements de l'assemblée.



Conseil Communal
CONCISE

5. Préavis municipal N° 32/2023 relatif au budget de l'exercice 2024

Le Président donne la parole à la Commission des Finances. Le rapporteur, Monsieur Eloi Du Pasquier, lit le rapport.

La CoFin conclut que *ce budget prend peu de risque sur les recettes et ne se fait pas d'illusion sur les dépenses, ce qui conduit à une gestion prudente. La Commission vous propose de parier que, jamais 2 sans 3, les comptes feront mentir ce budget qu'elle vous recommande d'accepter.*

Le Président remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

Comptes de fonctionnement : page 3, 160/3139.00

Monsieur Joël Jeanneret indique le prix de CHF 2'000,- pour un jeu d'échecs géant et aimerait savoir s'il s'agit d'une rénovation du jeu d'échecs existant ou d'une nouvelle acquisition.

La Municipale, Madame Birgit Knegtel répond que c'est bien un nouveau jeu d'échecs. L'ancien jeu est irréparable.

Comptes de fonctionnement : page 9, 353/3124.00

Monsieur Thierry Humblet a une question concernant le complexe communal 'En Chenaux'. Il indique une baisse de l'électricité de 40% entre 2023 et 2024 et aimerait une explication. Il se demande si des rénovations ont été réalisées.

Le Municipal, Monsieur David Romero, dit que dorénavant il y a les panneaux solaires qui alimentent l'électricité mais avoue que l'expérience des mesures manque encore. A la fin de l'année, les chiffres seront plus clairs et précis.

Comptes de fonctionnement : retour à la page 7, 322/3185.00, 'Cavasson'

Madame Kristelle Dénervaud-Romero comprend que les CHF 7'000,- budgétés sous « études et honoraires divers » sont prévus pour le changement des citernes.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, confirme les frais d'une étude pour le changement de la citerne ou pour un étang. Le choix dépendra de l'obligation du Canton mais selon les possibilités, le prix de la réalisation va beaucoup varier.

Il faut savoir que durant l'année dernière, à Cavasson, il manquait journalièrement de l'eau.

Comptes de fonctionnement : page 12, 452/3526.06

Monsieur Thierry Humblet relève l'augmentation importante dans la participation à la déchetterie de Champagne. Il pensait qu'une négociation avait été faite avec cette déchetterie.

Le Municipal, Monsieur Samuel Dyens, répond que la Commune de Concise ne peut pas budgéter le coût de la déchetterie de Champagne et est obligée de demander les comptes de 2023 et le budget de 2024 auprès de la Commune de Champagne. Les chiffres sont reportés des informations obtenues de Champagne. Il n'y a aucune marge de manœuvre ni maîtrise.



Conseil Communal
CONCISE

6. Préavis municipal N° 33/2023 relatif à la réfection des berges et enrochements

Le Président donne la parole à la Commission ad hoc. Le rapporteur, Monsieur Frédéric Kehrli, lit le rapport.

Conclusion :

Que serait Concise sans sa plage ? Il resterait un beau village tout de même. Les travaux sont prévus hors saisons d'affluence, nous garantissant une plage sûre et toujours aussi attrayante pour encore de longues années dès les étés prochains. C'est pourquoi la commission recommande d'appuyer ce qui suit

- *d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la réfection des berges et enrochements au port de Concise.*
- *d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 136'000.- TTC (! **montant rectifié, version finale**) pour ces travaux.*
- *d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en totalité par un emprunt auprès d'un organisme bancaire de son choix ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte-courant.*
- *d'autoriser la Municipalité à utiliser le fonds travaux mise en conformité Port (n° 282005 au passif du bilan) en totalité comme amortissement sur l'année qui suit la fin des travaux. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 3'400. -- selon les conditions actuelles en cas de financement bancaire.*

Le Président remercie le rapporteur et donne la parole à la Commission des Finances. Monsieur Eloi Du Pasquier, rapporteur, lit le rapport.

Conclusion :

La plage et les berges sont l'attrait essentiel de notre commune, il convient donc les maintenir en état. La commission recommande d'accepter le préavis présenté.

Le Président remercie le rapporteur de la Commission des Finances et ouvre la discussion.

Avant la discussion, la Municipale responsable, Madame Birgit Knegtel, aimerait préciser qu'effectivement seulement une offre a été retenue.

Au départ, plus que quatre offres avaient été demandées et il a fallu des mois pour recevoir des chiffres plus ou moins corrects. Par rapport au rapport de l'expert, qui a été transmis à ces entreprises et la demande de garantir les travaux conforme aux exigences de cet expert, seulement la société présentée aujourd'hui était capable d'y répondre.

La première version du présent préavis était une option moins chère mais pas conforme aux contraintes.

Elle rassure l'assemblée en disant que la pente est prise dans le lac et pas sur la plage.

Monsieur David Fasola demande si le fonds de réserve du port pourrait être utilisé pour ce projet qui, selon lui, ne fait partie du port.

Madame Knegtel dit que c'est les rives.



Conseil Communal CONCISE

Monsieur Fasola redemande si la Commune a le droit de prendre l'argent du fonds de réserve du port, même s'il ne s'agit pas du port.

La Boursière, Madame Aebischer répond que c'est au Conseil d'en décider et que si l'article est accepté, c'est tout à fait faisable d'utiliser ce fonds.

En appui des propos de Madame Aebischer, Monsieur Eloi Du Pasquier explique que les rives et le port ont souvent été considérés comme étant en rapport et que, de surcroît, le fonds de réserve du port n'a pas de règlement. Nous ne savons donc pas exactement à quoi devait servir le fonds de réserve du port et ce fonds non réglementé devra disparaître en 2025. Ceci dit, venant du Conseil communal, nous pouvons nous imaginer un projet de règlement pour tous les fonds de réserve que nous voudrions maintenir et qui à ce moment auraient besoin d'une réglementation.

Pour l'instant, nous pouvons admettre que le fonds de réserve du port sera utilisé pour réaliser les travaux de réfection mentionnés dans ce préavis.

Monsieur David Fasola demande si, concernant le port, il y a un risque de déficit en cas d'utilisation de la réserve de fonds.

Personne n'a la réponse pour l'instant.

Monsieur Frédéric Kehrli aimerait être sûr que la pente partira dans le lac.

Madame Birgit Knegtel dit qu'il est prévu d'adoucir la pente en prenant un peu plus de surface sur le lac et pas sur la plage.

Monsieur Kehrli demande la confirmation que la pente ne touchera pas la superficie herbeuse.

Madame Knegtel répond que la surface herbeuse sera uniquement ressemée puisqu'il y a beaucoup de trous actuellement.

Elle rajoute que le bureau d'ingénieurs Aquarius, déjà présent pour la construction du port, a été mandaté pour superviser les travaux et pour obtenir un résultat solide. Sur place, ils ont constaté l'état des matériaux utilisés. Ils ont fait des analyses et des croquis et surtout un cahier de charges de ce qui doit être fait.

Madame Isabelle Hottinger remarque que les deux côtés du port sont en train de s'affaisser. Elle aimerait savoir si la digue du port et tout ce qui se trouve entre les deux ne doit pas être fait par la suite.

Madame Birgit Knegtel répond que c'est effectivement à cet endroit que la détérioration a été constatée. Ces deux parties subissent le plus l'érosion, les vagues des bateaux, etc. Le port doit être protégé par ces deux digues sur les rives. En les reconsolidant, les vagues seront cassées et l'érosion stoppée. Dans tous les cas, il faudra entretenir le port ultérieurement.

Monsieur Michaël Hottinger demande si le port est fait avec un matériel différent de celui dont nous parlons ou si c'est le même type de pierres.

Madame Birgit Knegtel doit se renseigner mais peut déjà dire que les enrochements qui posent problème actuellement ont été récupérés du chantier CFF. Ce n'était pas du matériel qui était prévu pour durer longtemps dans l'eau.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Hottinger aimerait encore savoir si le matériel qui est prévu pour refaire ce dont nous parlons est le même type de matériel utilisé pour le port maintenant.

Madame Knegtel répond que non. Il y aura un tri dans les enrochements et ceux qui sont encore de bonne qualité seront gardés. Les autres seront enlevés et remplacés par du matériel adéquat pour l'eau et l'utilisation des digues.

Monsieur David Matthey nous rend attentif sur le problème du calcaire. C'est un problème très ancien et le calcaire reviendra toujours. Pour lui, la pente est la meilleure solution.

Madame Knegtel dit que c'est bien pour cette raison qu'un expert a été nommé. En examinant la situation, il a pu dire ce qu'il fallait entreprendre pour préserver cette zone et quels travaux étaient nécessaires.

Monsieur Michaël Hottinger propose de profiter des travaux pour nous assurer que les plantes envahissantes ne reviennent pas les prochaines années.

Madame Knegtel invite l'assemblée à participer à la Marche Communale, au mois de mai, où les plantes envahissantes du village seront étudiées et où des solutions pour les éradiquer seront données.

Madame Kristelle Dénervaud-Romero aimerait comprendre le but des fonds de réserve.

Madame Sandrine Aebischer répond qu'il s'agit d'une notion du MCH2, le nouveau plan comptable qui sera mis en place en 2026. Le but est d'avoir une uniformité entre toutes les communes suisses pour obtenir une plus grande transparence.

Il n'y a plus de questions, ni remarques.

Le Président soumet au vote le préavis municipal 33-2023, soit de décider :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la réfection des berges et enrochements au port de Concise.

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 136'000.- TTC pour ces travaux.

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en totalité par un emprunt auprès d'un organisme bancaire de son choix ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte-courant.

Article 4 : d'autoriser la Municipalité à utiliser le fonds travaux mise en conformité Port (n° 282005 au passif du bilan) en totalité comme amortissement sur l'année qui suit la fin des travaux. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif annuel de l'ordre de CHF 3'400. -- selon les conditions actuelles en cas de financement bancaire.

Résultat du vote :

Oui : 31

Non : 0

Abstention : 0



Conseil Communal
CONCISE

7. Communications de la Municipalité

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, annonce plusieurs points :

- L'entrée en fonction du PGA. L'information sera publiée dans la feuille officielle à partir de demain. Pour mémoire, les premières études ont débuté en 2007. En 2014, la version actuelle nous a été présentée et en 2018, elle a été validée par le Conseil ainsi que par le Canton. En 2019, il y a eu un référendum et un recours avec l'intervention du Tribunal Cantonal et du Tribunal Fédéral. Novembre 2023 : le tribunal a rendu son verdict en notre faveur et en décembre 2023, il entrera en vigueur. Nous avons attendu 17 ans ! En 2024, une bonne dizaine de dossiers de constructions seront déposés. Ils étaient en attente du nouveau règlement. Ceci représente une trentaine d'appartements.
- Les archives ont été déplacé de l'ancien collège au nouveau local. Pour les personnes intéressées, une visite est possible.
- L'appartement du 1^{er} étage de l'ancienne gendarmerie est loué.
- Les invitations pour une séance participative concernant le plan énergétique climat (PECC) ont été distribuées. Il est vivement recommandé de s'inscrire et d'y participer.
- Pour terminer, il remercie tous les collaborateurs du bureau Communal, de la voirie, ses collègues Municipaux ainsi que les membres du Conseil pour le travail et le dévouement. Monsieur Jäggi reste à disposition pour d'éventuelles questions et au nom de ses collègues, il nous souhaite de belles fêtes et une excellente année 2024.

Le Municipal, Monsieur Samuel Dyens dit qu'une mouture du règlement déchets a été envoyée à Monsieur Prix. Le dossier est venu en retour le 2 novembre et avec la commission qui a statué sur le sujet, un rendez-vous est fixé le 30 janvier 2024 pour l'adapter par rapport à Monsieur Prix.

Concernant l'AIERG, la STAP de Grandson, la STAP principale, sera mise en service au mois de mai 2024. En 2023, nous avons dû modifier le tracé des conduites qui viennent de Grandson jusqu'à Concise et ce tracé a été validé par le Canton. La mise à l'enquête du tracé Concise-Grandson de cet ouvrage de l'AIERG est dorénavant d'actualité.

8. Propositions individuelles et divers

Madame Isabelle Hottinger présente le rapport de la dernière assemblée de l'ACRG.

S'en suit le délégué de l'ASIGE, Monsieur Joël Jeanneret, qui lui aussi nous donne un compte-rendu des discussions de la dernière assemblée.

Monsieur David Fasola nous informe que dans le cadre des pompiers et de la Commune, une visite du taux de réserve d'eau a été organisée. Il y a une bonne réserve incendie pour les pompiers. Il tient à féliciter Monsieur Frédéric Bignens, le fontainier du village, pour la propreté de ses installations.

Monsieur Philippe Dyens évoque des routes trop étroites pour les agriculteurs et doute de la longévité de ces chemins quand leurs véhicules bien lourds roulent à l'extrémité du béton. Il relève aussi la sécurité des chemins lors des travaux viticoles mécanisés. Il propose une interdiction de passage pendant cette période.



Conseil Communal
CONCISE

Monsieur Claude Jäggi prend note et dit que les nouvelles routes sont déjà prévues plus larges.

Monsieur Joël Jeanneret propose de faire un cahier de charges pour la buvette. Pas tous les utilisateurs se comportent responsables et respectueux.

Monsieur Jäggi explique que l'engagement d'un 3^{ème} employé communal est, entre autres, prévu pour cette raison. Donc, une conciergerie et un contrôle permanents après chaque utilisation des lieux.

Madame Yanick Martinez demande si nous pouvons envisager l'entretien des chemins en forêt et autres par des PC. Elle sait qu'ils font ce genre de travaux mais ne connaît pas les conditions.

Monsieur Jäggi répond que c'est une bonne idée, prend note et va prendre contact.

Monsieur Dimitri Cand propose un préavis pour l'ombrage de la plage.

Monsieur Claude Jäggi dit qu'il n'y a pas de fonds pour ce genre de projet.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 :03.

Prochaines séances :

- les lundis 18 mars, 17 juin, 30 septembre et 9 décembre 2024.

Le Président

PO Vitor Pinkel

Roland Promm



La Secrétaire

Marleen Colin